



PRESSE

communiqué

Le 9 novembre 2010

Saint-Gobain et les organisations syndicales représentatives signent un accord-cadre relatif à la prévention du stress en France

Le 9 novembre 2010, Pierre-André de Chalendar, Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain et les cinq organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) ont signé un accord-cadre relatif à la prévention du stress en France.

Cet accord-cadre intervient après une négociation de neuf mois engagée conformément à la demande du Gouvernement français auprès des entreprises de plus de 1000 salariés à la fin 2009, de mener une négociation sur ce thème.

L'accord-cadre s'appliquera dans toutes les filiales du Groupe en France et va donc au-delà des souhaits exprimés par le Gouvernement. Il s'appuie sur l'Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008 en ce qui concerne notamment la définition du stress au travail. Il place le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au centre du dispositif en le déclarant « instance essentielle » dans la mise en œuvre de l'accord.

Le cœur de l'accord porte sur le diagnostic du stress au travail et sur l'organisation du plan d'action qui en découle qui sera mis en œuvre dans chaque filiale. L'accent est mis en particulier sur la méthodologie du diagnostic qui devra s'appuyer systématiquement sur une approche scientifique permettant une mesure du stress la plus objective possible.

Enfin, l'accord prévoit le déploiement d'un dispositif de formation important, en direction des membres du CHSCT, de l'encadrement et des responsables des Ressources Humaines.

Contact :
Sophie Chevallon
+ 33 1 47 62 30 48